

SOMMAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS DE RUY-MONTCEAU

2017

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONDITIONS GENERALES

INFORMATION PRATIQUE

COMPETENCES PROFESSIONNELLES
DE L'EQUIPE

L'Accueil de Loisirs de la commune Ruy-Montceau est un site géré par l'Etablissement Régional Léo Lagrange Centre Est, 66 cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE cedex ;

Les séjours Ados sont gérés en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

Ce site répond aux besoins des parents en accueillant les enfants dans des conditions favorisant leur développement et leur épanouissement.

Le jeu reste le moyen essentiel autour duquel s'articulent les actions de l'équipe d'animation dans un climat éducatif, affectif et sécuritaire.

La structure de 89 places (113 en juillet) est accessible aux enfants de 4 à 17 ans, chaque première période des vacances scolaires (hormis les vacances de fin d'année).

En cas de fermeture exceptionnelle, les parents sont informés dans les meilleurs délais.

Il s'agit d'un accueil à la semaine de 9H00 à 17h00 avec les repas (midi et goûter) compris. L'arrivée et le départ des enfants et des jeunes sont prévus de 7h30 à 9h00 le matin et de 17h00 à 18h15 le soir.

L'accueil

Il est accessible prioritairement dans la limite des places :

- ☉ Aux familles résidentes sur le territoire de la commune de Ruy-Montceau.
- ☉ Aux parents à la recherche d'un emploi, étudiants ou en formation professionnelle.
- ☉ Aux familles dont les deux parents (ou le parent unique) exercent une activité professionnelle.

L'inscription

Le dossier administratif est à constituer pour le premier accueil de l'enfant de chaque année civile.

En cas de changement : de situation familiale, de mise à jour des vaccinations, de changement de numéro de téléphone ... les familles doivent en aviser la directrice par écrit.

Par la suite seule la fiche de demande de réservation est à établir.

En amont, d'une inscription, un rendez-vous peut être sollicité auprès de la directrice.

Modalités d'inscription

Les inscriptions débutent un mois avant la période.

Le retrait des dossiers se réalise en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le dépôt des demandes de réservation (et dossier administratif) se réalise sur une semaine.

La réception des dossiers se fait à l'accueil de la mairie. Ils sont datés et numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Pour que l'inscription soit prise en compte, le dossier administratif de chaque enfant doit être complet au plus tard dans la semaine qui suit le dépôt. Passée cette date, l'inscription de l'enfant est annulée et la place est proposée à un enfant de la liste d'attente.

Deux semaines avant la période de vacances la liste des enfants et jeunes participants est affichée en mairie. L'été, il est possible d'ajouter une ou plusieurs semaines à l'inscription initiale (dans la limite des places disponibles).

Pièces administratives à fournir :

- 🌀 Fiche d'inscription renseignée et signée (recto/verso)
- 🌀 Photocopie des vaccinations à jour
- 🌀 Attestation actualisée d'Allocataire CAF, MSA ou autre régime. Pour toute famille n'étant pas allocataire joindre la dernière déclaration d'impôt.
- 🌀 Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours
- 🌀 Copie de l'attestation de la feuille vitale mise à jour
- 🌀 Certificat de natation 50 mètres (piscine...) si l'enfant l'a obtenu. Obligatoire pour les ados.
- 🌀 Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

La direction a un accès à CAFPRO et donc accès aux quotients familiaux.

A noter que tout changement doit être impérativement et rapidement signalé à la directrice de l'accueil de loisirs (numéro de téléphone, quotient familial, acte de justice particulier pour l'enfant...)

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES Tableau récapitulatif de l'année 2017

| Quotient Fam ----- TARIF | de 0 A 575 € | 576 € A 762 € | 763 € A 953 € | 954 € A 1251 € | 1252 € A 2000 € | 2001 € Et + |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|
| Semaine (5j) | 44,80 € | 56,20 € | 67,70 € | 79 € | 89,45 € | 101€ |
| Semaine (4j) du 10 au 13 juillet | 35,85 € | 45 € | 40,60 € | 63,20 € | 71, 60 € | 80,80 € |
| Supplément Veillée | 5,10 € | 6,10 € | 7,15 € | 8,15 € | 9,20 € | 10,20 € |
| Formule Camp (4j) | 50,10 € | 62,70 € | 74,75 € | 88,10 € | 99,95 € | 112,60 € |
| Formule Camp (5 j) | 63,80 € | 79,85 € | 95,14 € | 112,20 € | 127,30 € | 143,40 € |
| Séjour Vercors en l'air (8 jours) | 161,28 € | 202,32€ | 243,72€ | 284,40€ | 322,02 € | 363,20 € |
| Séjour Pyrénées orientales (13 jours) | 262,08 € | 328,77 € | 396,05 € | 462,15 € | 523,30 € | 590,85 € |

L'accès à l'Accueil de Loisirs, aux mini-camps et aux Séjours est envisageable pour les familles ne résidant pas sur la commune dans la mesure des places restantes après la période d'inscription des familles de la commune.

Une majoration de 10% est alors appliquée.

Le règlement se réalise lors de la demande d'inscription. Une inscription est validée dès lors que l'enfant apparaît sur la liste des

inscrits affichée en mairie et que la famille réceptionne un reçu ou une facture acquittée.

Mode de règlement :

Différents modes de règlement sont à la disposition des familles :
chèque, espèce, Césu, chèque vacances, bon vacances (pour les séjours)
Le délai de validité d'un avoir est de cinq mois.

5.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Annulation/modification d'inscription :

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou par mail deux semaines avant l'accueil de l'enfant sinon la ou les semaines resteront dues.

Si vous êtes amené à réaliser une modification dans la formule des semaines réservées, vous procédez alors à une annulation, puis à l'ajout de ce dont vous souhaitez. (Il est important de respecter le délai de dédit.)

Absence maladie :

En cas de maladie, un avoir de la durée de l'absence moins un jour pourra être établi uniquement si le certificat médical est remis dans le 8 jours.

Un remboursement peut être effectué.

CONDITION GENERALE

Santé :

Tout enfant participant à l'Accueil de Loisirs doit être à jour des vaccinations obligatoires.

Un certificat médical est demandé en cas de contre-indication à un vaccin.

Il est important de signaler toute allergie médicamenteuse ou alimentaire.

Pour tout enfant soumis à un traitement médical durant l'Accueil de Loisirs, il est demandé l'ordonnance du médecin traitant pour l'administration de ce traitement.

Tout enfant qui, à son arrivée, présente des symptômes de maladie, (forte fièvre, éruption cutanée, maladie contagieuse) **ne peut être accepté.**

Les parents sont prévenus si leur enfant présente une température supérieure à 38° ou des symptômes inhabituels (vomissements ...)

En cas d'accident et d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés. Ils prennent les dispositions nécessaires.

Les parents sont avertis immédiatement.

Il est donc important que les parents soient joignables à tout moment.

Si dans la famille (parents, frères ou sœurs), il survient une maladie contagieuse, l'information doit être faite immédiatement à la directrice afin qu'elle puisse à son tour informer les autres familles côtoyant l'ALSH et prendre toutes les dispositions sanitaires nécessaires.

L'équipe peut proposer un accueil adapté à un enfant porteur d'un handicap dans la limite des capacités de l'accueil en collectivité.

Les modalités d'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou de maladie chronique sont définies avec la famille et en collaboration avec les travailleurs médico-sociaux. L'élaboration d'un projet individuel d'intégration peut être mise en place.

Une assurance a été contractée par Léo Lagrange Centre Est, et par La Ligue de l'Enseignement, pour les enfants accueillis mais elle ne couvre pas les objets de valeur. La structure dégage toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol d'objets personnels (bijoux, jouets, lunettes, montre, MP3, instrument de musique ...).

Le gestionnaire Léo Lagrange Centre Est assure son personnel et les enfants sous le contrat n° 175 186 7R auprès de la MAIF.

Les enfants peuvent être confiés qu'aux **personnes majeures** autorisées (autorisation écrite).

Il est important de respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'Accueil de Loisirs.

Arrivée des enfants entre **07H30 et 09H00**

Déroulement de la journée entre 9h00 et 17h00

(Les activités, la vie de chaque groupe, les temps repas et le bilan de la journée)

Départ des enfants entre **17H00 et 18H15**.

Les jours de sortie, les temps d'accueil peuvent être écourtés pour des raisons de durée de transport.

Lors de la fermeture de la structure, si les parents ne sont pas présentés et qu'il est impossible de joindre les personnes autorisées par les parents, la directrice informée prendra les dispositions nécessaires et avertira les autorités compétentes.

Les Locaux

Les locaux, mis à disposition par la commune, et leurs agencements sont adaptés pour l'accueil et la sécurité des enfants. Ils sont partiellement accessibles aux personnes handicapées.

Ils sont agréés par la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général de l'Isère, pour les enfants de moins de 6 ans.

Vie Quotidienne

L'A.L.S.H. est organisé en quatre groupes d'âge :

Les Loustics (4/5 ans) ;

Les Petits Loups (6/7 ans) ;

Les Casse-cous (8/10 ans)

Les Ados (11/13 ans et 14/17 ans).

La pause méridienne :

L'ALSH fonctionne avec deux services de repas :

11h30 / 12h30 pour les 4/7 ans ;

12h30 / 13h30 pour les 8/17 ans.

Sitôt après le repas, les enfants ont d'un moment de « récréation » avant de passer au temps calme. Selon l'âge le temps calme se gère différemment, l'important est qu'il soit un moment d'apaisement, de respiration entre la matinée et l'après-midi.

- ✓ Les 4/5 ans bénéficient d'un temps de repos obligatoire (lecture d'histoire, musique apaisante, un temps de repos allongé) et un accès à des jeux calmes après le levé.
- ✓ Selon la fatigue ou l'énerverment, les enfants de 6 ans peuvent bénéficier de la même organisation.
- ✓ Les 7 – 17 ans pratiquent des activités dites calmes lors du début de la digestion.

Les lieux d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment périscolaire, au pôle loisirs et restauration enfance.

Comportement / Règles de vie

L'Accueil de Loisirs se déroule dans un cadre laïc. Toute personne, enfant, jeune et adulte doit être respectée et respectueux quel que soit son âge, son statut, son origine sociale et culturelle, son appartenance politique ou religieuse.

Incivilités, violences verbales ou physiques, non-respect des règles de fonctionnement et de sécurité entraînent systématiquement une rencontre avec les parents.

Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Séjours

Les inscriptions se déroulent dans les mêmes conditions et dans les mêmes espaces temps que l'Accueil de Loisirs.

Une réunion de présentation est organisée pour permettre aux familles de rencontrer le directeur, de trouver toutes les réponses à leur questionnement.

Pour le confort de tous

- ✓ Les enfants de 4/5 ans, l'équipe d'animation vous remercie de mettre dans le sac à dos de votre enfant le Doudou ainsi qu'un change et une serviette de bain (pour protéger les couchettes).

- ✓ Pour tous, merci

De marquer les vêtements au nom de l'enfant.

De veiller à ce que l'enfant ait une casquette ou chapeau de soleil, un vêtement de pluie, chaussures fermées pour les jeux de courses et de ballon, une bouteille d'eau, ainsi qu'une crème solaire et drap de bain pour les jeux d'eau l'été.

- ✓ Des affichages sont à votre disposition dans la salle d'accueil et peuvent être consultés :

Le programme d'activité de chaque groupe, la charte qualité Léo Lagrange, le déroulement de la journée type des enfants et des jeunes, le menu de la semaine, le règlement intérieur et les informations particulières de la semaine en cours.

De marquer les vêtements au nom de l'enfant.

De veiller à ce que l'enfant ait une casquette ou chapeau de soleil, un vêtement de pluie, chaussures fermées pour les jeux de courses et de ballon, une bouteille d'eau, ainsi qu'une crème solaire et drap de bain pour les jeux d'eau l'été.

L'équipe d'animation est garante
Du projet éducatif et pédagogique.

11.

La **directrice** est, à minima, titulaire d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD).

Elle représente la structure auprès :

Des parents, de l'Etablissement Régional Léo Lagrange Centre Est, des différents partenaires (DDCS, CAF, ...) et des élus de la commune.

Elle est garante des projets éducatifs et pédagogiques de l'Accueil de Loisirs et des mini-camps. Pour les séjours un directeur particulier et nommé. La directrice de l'ALSH fait le lien entre les familles et la structure du séjour.

Les **adjoints** de direction sont soit titulaire du BAFA, soit en formation ou titulaire du BAFD.

Ils soutiennent le travail pédagogique de la directrice auprès des enfants et des animateurs.

Les **animateurs** sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations (BAFA) ou stagiaires BAFA selon le ratio des enfants inscrits durant la période de vacances.

L'effectif du personnel placé auprès des enfants :

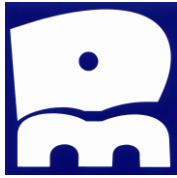
- 1 animateur pour 6 à 8 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 10 à 12 enfants à partir de 6 ans.

Le règlement intérieur est remis aux familles lors de l'inscription.

Une attestation de remise du règlement intérieur est signée par les parents. Elle est conservée par la directrice.

Des affichages sont à votre disposition dans la salle d'accueil et peuvent être consultés :
Le programme d'activité de chaque groupe, la charte qualité Léo Lagrange, le déroulement de la journée type des enfants et des jeunes, le menu de la semaine, le règlement intérieur et les informations particulières de la semaine en cours.

Parents, votre avis est le bienvenu n'hésitez pas à nous en faire part.
L'équipe pédagogique sera toujours attentive à vos remarques et suggestions.



Madame, Monsieur

.....

Tuteur(s) de l'enfant ou des enfants

.....
.....
.....

Atteste (attestent) avoir reçu et pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs de Ruy-Montceau de l'année 2017.

Fait le

A

Signature